

Le Billet de la Conférence

La conduite automobile chez les personnes âgées

La conduite automobile chez les personnes âgées est un sujet fort documenté. Afin de mieux comprendre cet enjeu et de vous présenter un portrait simple et clair, malgré l'abondance d'informations, j'ai fait la revue de quelques articles afin de vous offrir un résumé des informations qui semblent être les plus utiles.

Bonne lecture !

De plus en plus de conducteurs de 65 ans et plus

Au même titre que les personnes âgées représentent une proportion grandissante de la population, les statistiques publiées par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) nous indiquent qu'il y a de plus en plus de conducteurs âgés de 65 ans et plus sur les routes :

- de 2009 à 2014, le nombre de titulaires de permis de conduire de ce groupe d'âge a augmenté de 30 %, comparativement à 5 % pour l'ensemble des titulaires de permis;
- ces conducteurs représentent aujourd'hui près de 1 million des 5 millions de conducteurs du Québec;
- le nombre de titulaires de permis de conduire de 65 ans ou plus devrait passer à environ 1,5 million en 2030, considérant que le quart de la population du Québec sera alors dans cette catégorie d'âge.

Impliqués dans moins d'accidents de la route

Les statistiques de la SAAQ permettent de faire tomber certains préjugés à l'égard des conducteurs âgés : en 2014, 956 111 titulaires de permis de conduire étaient âgés de 65 ans ou plus, soit 18 % de tous les titulaires de permis. Pourtant, ils ne représentent que 11 % des conducteurs impliqués dans les accidents avec dommages corporels.

De 2010 à 2014, chaque année, il appert que parmi les conducteurs âgés de 65 ans ou plus, on dénombre en moyenne :

- 87 conducteurs impliqués dans un accident mortel, soit 14 % de tous les conducteurs impliqués dans ces accidents;
- 227 conducteurs impliqués dans un accident avec blessés graves, soit 10 % de tous les conducteurs impliqués dans ces accidents;
- 4 509 conducteurs impliqués dans un accident avec blessés légers, soit 10 % de tous les conducteurs impliqués dans ces accidents.

En comparaison, les conducteurs de 16 à 24 ans étaient impliqués dans 20 % des accidents avec dommages corporels alors qu'ils ne sont titulaires que de 10 % des permis de conduire.

Il serait donc faux d'associer un danger au fait qu'il y a de plus en plus de conducteurs âgés de plus de 65 ans. Le professeur Sylvain Gagnon, qui a mené plusieurs recherches au Laboratoire

du vieillissement cognitif et de conduite automobile de l'Université d'Ottawa, mentionne d'ailleurs que le cellulaire et les textos au volant représentent un bien plus grand danger, sans compter qu'il faudra aussi surveiller l'impact de la consommation de cannabis avec la légalisation.

Le permis de conduire

Pour plusieurs personnes âgées, le retrait du permis de conduire représente la perte d'une partie de leur autonomie. Cependant, dans les faits, ce n'est que moins de 1 % des personnes âgées de plus de 75 ans qui se voient retirer leur permis de conduire à la suite de l'évaluation exigée par la SAAQ.

Parmi ceux qui conservent leur permis de conduire, 53 % devront respecter quelques conditions comme de porter des lunettes, ne pas conduire le soir, conduire un véhicule à transmission automatique, ne pas conduire à plus de 10 kilomètres de leur domicile ou ne plus conduire sur les autoroutes.

Les étapes de l'évaluation

Au Québec, chaque conducteur doit produire un certificat médical à 75 ans, à 80 ans et par la suite, à tous les 2 ans. Ce certificat est produit par le médecin de famille ou un gériatre. Un examen de la vue effectué par un optométriste ou un ophtalmologiste est aussi exigé.

L'évaluation tient compte de la santé visuelle, neurologique, cardiaque, respiratoire et neuro-squelettique de la personne, ainsi que de la médication et des aspects psychologiques et cognitifs.

La décision finale d'enlever le permis de conduire ou de limiter l'utilisation de la voiture n'est pas entre les mains du médecin. Une fois les rapports du médecin et de l'optométriste complétés, la personne doit, dans les 90 jours, retourner les évaluations à la SAAQ qui examinera le dossier et fera part de la décision au conducteur, par la poste.

On peut donc en déduire que le fait de perdre son permis de conduire est plutôt lié à des problèmes de santé qu'à l'âge à proprement parler. Effectivement, quelques centaines détiennent toujours leur permis de conduire.

Le choix de conduire et la conduite dangereuse

D'autres situations peuvent faire en sorte que le permis de conduire est mis en cause :

- une personne âgée peut décider de ne pas renouveler son permis de conduire, pour des raisons personnelles;
- un proche de la personne âgée peut aviser la SAAQ s'il doute des capacités de conduite de la personne et s'il considère que celle-ci pourrait constituer une menace pour la sécurité des autres sur la route;

- si on ne connaît pas le conducteur dangereux, toute personne peut le signaler à la SAAQ en mentionnant le numéro d'identification de la plaque d'immatriculation du véhicule de la personne.

Santé et sécurité des aînés sur la route

La conduite automobile est une activité complexe pour tout le monde. Avoir une bonne vision, une bonne santé, de bons réflexes, c'est la règle qui s'applique à tous, aux plus jeunes comme aux aînés. Pour les personnes qui le désirent, il existe des ressources pour rafraîchir et actualiser ses connaissances. Les écoles de conduite, entres autres, offrent d'évaluer la façon de conduire et aident à adopter ou à réadopter de bonnes pratiques.

Sur ce, bonne route !

Recherche et rédaction : Isabelle Daigle, conseillère et agente de recherche, CTRCAQ
Révision : Charlotte Moreau, bénévole

Pour en savoir plus :

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/clienteles/aines/saviez-vous/>

<https://www.lesoleil.com/actualite/record-daines-au-volant-9d21f11a833a91af82192dbed085830d>

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/773390/candrive-conducteurs-aines-permis-conduire>

<https://www.lebelage.ca/argent-et-droits/vos-droits/conducteurs-ages-et-conduite-automobile?page=all>

<https://saaq.gouv.qc.ca/permis-de-conduire/etat-sante-permis/>

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/clienteles/aines/sante-securite-au-volant/>